

ECHA/NR/18/62

Tenez votre enregistrement à jour

L'enregistrement de vos produits chimiques au titre de REACH ne constitue pas un exercice ponctuel: vous en apprendrez davantage sur votre substance, et votre propre situation peut changer. Ceci doit se refléter dans votre enregistrement. Par conséquent, il convient d'examiner régulièrement votre dossier et de le mettre à jour lorsque de nouvelles informations sont disponibles.

Helsinki, le 6novembre 2018 – La septième et dernière étape de l'enregistrement réussi de votre produit chimique consiste à conserver vos données d'enregistrement. Votre enregistrement doit refléter les données les plus récentes sur la manière dont une substance peut être utilisée en toute sécurité sur les sites de production et tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'utilisateur final. En plus de constituer une bonne pratique, c'est aussi une exigence légale.

Les informations figurant dans le dossier d'enregistrement doivent être mises à jour: par exemple, lorsque vous apprenez de nouvelles informations relatives à la composition de votre substance, à ses propriétés, à la manière dont elle utilisée par vos clients, ou encore aux mesures spécifiques nécessaires de gestion des risques. Il convient également de signaler à l'ECHA les changements importants en termes de volumes d'importation ou de production ainsi que les informations relatives à l'entreprise. En outre, de nouvelles informations peuvent être disponibles lorsque de nouvelles entreprises souhaitent rejoindre la soumission conjointe. Ces informations doivent également figurer dans le dossier conjoint.

Outre la mise à jour proactive de vos données d'enregistrement, il est possible que vous receviez une décision de l'ECHA demandant des informations complémentaires à la suite de l'évaluation du dossier ou de la substance. L'ECHA examine les enregistrements afin de vérifier que les informations qui y figurent sont conformes aux exigences légales. Les États membres utilisent à leur tour les enregistrements pour examiner minutieusement les substances susceptibles d'affecter la santé humaine ou l'environnement et peuvent, si nécessaire, proposer d'autres mesures réglementaires.

Afin de mettre à jour votre dossier de façon efficace, un mécanisme doit être en place pour coordonner les travaux au sein de votre entreprise et avec tous les déclarants de la même substance. Bien que le déclarant principal doive mettre à jour la partie commune du dossier d'enregistrement, tous les déclarants de la même substance sont chargés de conserver les données et de répondre aux demandes d'informations complémentaires. À cette fin, il est recommandé de maintenir une plateforme de coopération avec vos codéclarants.

Des conseils pratiques sur la manière d'organiser le maintien de votre enregistrement sont disponibles sur le site web de l'ECHA dans les 23 langues de l'UE. Nous partageons également nos principales recommandations sur les données de qualité fondées sur les problèmes les plus couramment observés lors de l'évaluation des enregistrements. Vous pouvez éviter de

reproduire ces mêmes problèmes dans votre propre enregistrement en suivant les recommandations.

Informations complémentaires

Pages web REACH 2018 https://echa.europa.eu/fr/reach-2018

Comment s'organiser pour la mise à jour des dossiers https://echa.europa.eu/fr/how-to-get-organised-for-dossier-updates

Recommandations aux déclarants à partir de l'évaluation REACH https://echa.europa.eu/recommendations-to-registrants